

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**  
-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 30.11.2022  
Convocation faite  
Le 14.12.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 20 décembre 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération  
N°2022-12-231**

**Instauration de la CFE de  
zone sur la zone d'activité  
économique de REVIN**

Vu sa délibération n°2017-07-196 du 12 juillet 2017 actant la liste des Zones d'Activités Economiques de compétence communautaire incluant la ZAE de Porcher, SAI, Oxame à REVIN,

Vu l'article 1379-0 bis du Code Général des Impôts disposant que les communautés de communes dont le nombre d'habitants est inférieur ou égal à 500 000 peuvent opter pour le régime de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de zone,

Considérant l'implantation de l'entreprise CIBOX sur cette ZAE financée par la Communauté,

Entendu la question de M. Claude WALLENDORFF relative à l'absence des parcelles AK268 et AK 314 dans la liste,

Ayant été vérifié que la parcelle AK268 avait été omise et que la AK 314 n'était pas inscrite dans le périmètre de la ZAE, tel que défini par la délibération n°2017-07-196 du 12 juillet 2017,

Considérant le taux de CFE de zone sur le territoire de la Communauté à 16,22% pour 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **instaure** la CFE de zone sur la ZAE de Porcher, SAI, Oxame à REVIN, constituée des parcelles cadastrées suivantes :

Section	Parcelle
AI	0419
AI	0420
AI	0569
AI	0612
AK	0001 à 0011
AK	0013 à 0014
AK	0017
AK	0019 à 0024
AK	0156
AK	0206 à 0208
AK	0211 à 0212
AK	0222 à 0223
AK	0243
AK	0263 à 0272
AK	0291
AK	0297 à 0298
AK	0300 à 0302
AK	0319 à 0322
AK	0329 à 0340

\* **approuve** l'application de cette décision à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Devresse', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardenne Rives de Meuse  
**Le Deuxième Vice-Président**  
**Jean-Pol DEVRESSE**